REGLEMENT
LE CHALLENGE DES ASSOS 2027

---

1. Organisation

Le 10 KM du Château organise un «Le Challenge des Assos», dans le cadre de l'épreuve Le 5KM des Remparts
Ce challenge a pour objectif de réunir les associations sportives locales autour d'un défi collectif, dans un esprit de convivialité, de partage et de compétition.

2. Conditions de participation

Le challenge est ouvert aux associations sportives dont le siège est domicilié sur la communauté de communes "Des Causses à l'Aubrac". Chaque association peut constituer une ou plusieurs équipes, sous réserve des places disponibles et des modalités d'inscription définies par l'organisation.
Chaque équipe doit obligatoirement être composée de 5 membres. Les équipes peuvent être mixtes, sans obligation de parité entre les femmes et les hommes.
Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement ainsi que le règlement général de l'évènement.

3. Inscriptions et tarif

L'inscription s'effectue via le site internet dédié, par équipe de 5 participants.
Aucune inscription sur place ne sera acceptée. Les équipes doivent impérativement être inscrites en ligne avant la clôture des inscriptions.

Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles. Une équipe ne pourra participer au challenge que si son inscription a été validée selon les modalités prévues par l'organisation. Les informations relatives aux participants doivent être exactes et complètes lors de l'inscription.

Le tarif est de 70€ par équipe.
Ce tarif comprend :

- le chronométrage et les ravitaillements pour les 5 membres de l'équipe
- 5 dossards pour "Le 5KM des Remparts"
- 5 packs de bienvenue

4. Déroulé du challenge

Chaque membre de l'équipe participe individuellement à l'épreuve chronométrée de 5 km.
Le classement du Challenge des Assos est établi en faisant une moyenne des temps réalisés par les 5 membres d'une même équipe.
Le temps total de l'équipe correspond donc à la moyenne des cinq temps individuels enregistrés à l'arrivée.

L'équipe présentant le temps moyen le plus faible sera déclarée gagnante du challenge.
Pour être classée, une équipe doit disposer d'un temps valide pour chacun de ses cinq participants, conformément aux règles de chronométrage de l'épreuve. Un abandon de la part d'un des membres de l'équipe entraîne donc la disqualification de l'équipe au complet.
Cependant, les membres d'une équipe disqualifiée restent éligibles à un classement et/ou un podium en individuel.

5. Classement et récompenses

À l'issue de l'épreuve, un classement spécifique au Challenge des Assos sera établi.
L'association représentée par l'équipe classée première remportera un chèque-cadeau AMIKDO d'une valeur de 500 €.
En cas d'égalité entre deux équipes, l'organisation déterminera les modalités de départage et les communiquera aux participants.

La remise de la récompense aura lieu lors de la remise des prix, à 21h00, dans le village de l'évènement installé Place de la Gare, 12150 Sévérac d'Aveyron.

6. Respect du réglement

La participation au challenge implique l'acceptation du présent règlement particulier et du règlement général du 10 KM du Château 2027.
L'organisation se réserve le droit de statuer sur les situations non prévues par le présent document, dans le respect du règlement général de l'épreuve. Toute fraude, fausse déclaration ou non-respect des règles pourra entraîner la disqualification de l'équipe concernée.

L'inscription d'une équipe vaut acceptation du présent règlement par l'ensemble de ses membres.Les participants s'engagent à respecter les consignes de l'organisation ainsi que les règles applicables à l'épreuve chronométrée de 5 km.